



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	8

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2025, le 8 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 01/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2025.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRANCCART Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : M. PELLETIER Laurent à M. POISSON André, M. FRAPPIN Christophe à M. FRANCCART Jean-Luc

Excusé : M. BAUNARD Dominique

Secrétaire de séance : Mme BECQUE Cathy

D2025_08 – Affectation des résultats 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique **2024** de la Commune,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

- Le déficit d'investissement de - 1 723,89 €
- L'excédent de fonctionnement de + 391 591,49 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement,

- en recettes + 1 615,00 €
- en dépenses 0,00 €

Considérant qu'il y a un besoin de financement en section investissement, le déficit d'investissement étant supérieure au solde des restes à réaliser 2024 :

- déficit d'investissement - 1 723,89 €
- reste à réaliser en recettes d'investissement + 1 615,00 €
- reste à réaliser en dépenses d'investissement 0,00 €
- **besoin de financement - 108,89 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **affecte** les résultats **2024** :
 - ◆ au 001 : le déficit d'investissement 1 723,89 €
 - ◆ au 002 : l'excédent de fonctionnement 391 482,60 €
 - ◆ au 1068 : les excédents de fonctionnement capitalisés 108,89 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 09/04/2025

Le Maire,

M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,

Mme BECQUE Cathy

